Quelles assurances pour couvrir les risques liés à l'activité d'entrepreneur en construction ?

Où ?

CENTRE DE COMPÉTENCE CONSTRUFORM LIÈGE
Rue de Wallonie, 21
4460 GRÂCE-HOLLOGNE

Quand ?

Session prochainement disponible ou sur demande

Droits d'inscription

Prix membre Emec : 120 €

Prix membre Embuild : 140 €

Prix non-membre : 160 €

Aide financière :

- Formation agréée **chèque-formation** (Région Wallonne)

Cette formation a pour objectif de permettre aux participants d'appréhender les risques et responsabilités liés à leur activité d'entrepreneur en construction et de déterminer comment ces risques peuvent ou doivent être couverts par le biais d'assurances (facultatives ou obligatoires).

Ils seront également mieux armés pour gérer efficacement le volet assurance, en cas de survenance d'un sinistre.

AU PROGRAMME (4H)

- Les différents types d'assurances :
  - Les assurances de choses : couvrent la perte ou les dégâts à un bien matériel.
  - Les assurances de responsabilité : couvrent les conséquences financières liées à une mise en cause de la responsabilité du constructeur.

- Les assurances obligatoires et facultatives :
    - L’assurance obligatoire de la responsabilité décennale.
    - L’assurance obligatoire de la responsabilité civile professionnelle dans le secteur de la construction.
    - L’assurance TRC (Tous Risques chantiers).
    - L’assurance contrôle.
    - L’assurance R.C. Exploitation.
    - L’assurance R.C. après livraison.
- Points importants relatifs aux garanties, exclusions et aux sinistres.

Public-cible

La formation s’adresse aux dirigeants d’entreprises de construction et leurs collaborateurs des services juridiques et administratifs.